

REVISION N° 2
Approbation - 2019

POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C.5.1.1 Informations complémentaires

Poleymieux-au-Mont-d'Or

- CAVITÉ : Relatif aux sites recélant des cavités souterraines :

(Article L56 3-6 du code de l'environnement)

**Communauté Urbaine de Lyon
Direction de l'Eau - Unité Galeries
117 boulevard Vivier Merle
69003 LYON**

 **04.26.99.32.02**

NOTA :

Pour une création ou une modification d'une construction située dans un **site de cavités souterraines** le demandeur devra se mettre en relation avec l'unité galeries de la Direction de l'Eau afin de rendre les conditions d'exécution des travaux possible au regard des risques d'effondrement du sol ou de destruction des galeries de captage et de leurs exutoires pour ne pas entraver la circulation des eaux souterraines qui pourrait entraîner des désordres dans la structure des bâtiments, des voiries publiques et fragiliser la tenue des sols et des sous-sols

C.5.1.1 Informations complémentaires

Poleymieux-au-Mont-d'Or

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'État peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or cinq zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

Zone 1 : Bourg

Château-fort et village du Moyen Âge. Eglise et cimetière du Moyen Âge. Poleymieux était une possession des Chanoines-Comtes de l'Eglise Saint-Jean de Lyon, et dépendait de leur juridiction jusqu'à la Révolution.

Le château fut érigé au XII^{ème} siècle. Il connut de nombreux propriétaires. Il fut pillé et incendié en 1791. L'église médiévale fut construite aussi au XII^{ème} siècle. Elle a subi des reconstructions jusqu'au XVII^{ème} siècle. Elle fut désaffectée en 1870, et transformée en maison d'habitation.

Zone 2 : Mont-Thoux -Mont-Verdun

Sites préhistorique (silex), protohistorique (céramiques) et gallo-romain (céramiques et *tegulae*)

Zone 3 : Font-Grimaud -La Glандe

Villa gallo-romaine avec des mosaïques et tombes gallo-romaines.

Zone 4 : Croix des Rampeaux

Site gallo-romain.

Zone 5 : Aqueduc du Mont-d'Or

Il s'agit de l'un des quatre aqueducs approvisionnant Lyon en eau dans l'Antiquité. Long de 26 km, il est un ouvrage essentiellement souterrain.

***Annexe à l'arrêté modificatif N° DRAC_SRA_2016_04_28_007
(Arrêté modifié : N° 05-312 du 1^{er} juillet 2005)***